



Procès-Verbal Commission Régionale Féminines

Réunion du mercredi 27 mai 2026

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD

Membres : Mmes Nicole CONSTANCIAS – Nathalie PELIN – Elodie DISPARRA – Alexandra GARCIA – MM. Serge GOURDAIN – Eric GRAU – Jacques ISSARTEL

RAPPELS

Port d'un brassard par les Educateurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

Demandes de délégué :

Les demandes de délégué doivent être impérativement transmises à la Commission compétente, 15 jours avant la rencontre. Délai requis pour traitement.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission**

SENIORS FEMININES :

- Horaire légal : Dimanche 15h00
- Horaire autorisé :

- Dimanche 14h30
- Dimanche Entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau)
- Samedi Entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 F
- Samedi Entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R1 F
- En Senior R2 F : Samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum.

JEUNES FEMININES :

- Horaire légal : Dimanche 13h00
- Horaire autorisé :
 - Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes.
 - Samedi Entre 14h30 et 17h30 (uniquement si éclairage E6 en cas de nécessité d'éclairage), par pas de 30 minutes.
 - Dimanche entre 10h00 et 12h30, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km.

FESTIVAL REGIONAL FOOT U13 PITCH

Félicitations au club de l'AS ST ETIENNE vainqueur de la finale, qui a eu lieu à FEURS. Il représentera la LAuRAFoot, lors de la finale nationale, à CAPBRETON, accompagné de OL LYONNES et de l'AS ST PRIEST.

PROCEDURES ET AMENDES

Forfait du club CHASSIEU DECINES F.C. (550008) – Le club est amendé de la somme de 400€, pour le forfait sur le match N°53673649, en championnat féminin séniors R2, Poule B, du 29/03/2026.

Forfait du club F.C. LYON (505605) – Le club est amendé de la somme de 400€, pour le forfait sur le match N°53656076, en championnat féminin U18 R1, du 28/03/2026.

Forfait du club AURILLAC F.C. (580563) – Le club est amendé de la somme de 200€, pour le forfait sur le match N° 55223574, en championnat féminin U18 R2, Poule B, du 28/03/2026.

Forfait du club F.C. LYON (505605) – Le club est amendé de la somme de 400€, pour le forfait sur le match N° 53656098, en championnat féminin U18 R1, du 10/05/2026.

Forfait du club CS LAGNIEU (504391) – Le club est amendé de la somme de 400€, pour le forfait sur le match N°53708616, en championnat féminin séniors R2, Poule C, du 24/05/2026.

Forfait du club de FC ST FOY LES LYON (523654) – Le club est amendé de la somme de 400€, pour le forfait sur le match N°55223557, en championnat féminin U18 R2, Poule B, du 24/05/2026.

Match du 24 mai 2026 : FBBP 2 (504281) contre AURILLAC F.C (580563) en U18 R2 F - Poule B : Match perdu par pénalité (- 1pt) et 55 € d'amende pour le club de AURILLAC F.C.

OBLIGATIONS FEMININES

Le bilan de fin de saison a été réalisé et envoyé aux clubs.

Le Président,

Le Président du Département Sportif,

A. ARCHIMBAUD

P. PEZAIRE